

# Chronique Universitaire 2009

Laurent Bouvet # 05.02/18.05.09

## Statut des universitaires : lettre ouverte à Catherine Rollot, journaliste au *Monde* # 05.02

Je me permets de vous écrire suite à votre article « Universités : l'évaluation des enseignants au cœur de l'agitation » paru dans *Le Monde* daté de ce jour pour vous dire combien j'ai été étonné à la fois par le caractère erroné des informations qu'il fournit à vos lecteurs et par le registre que vous employez pour les relater.

Ainsi, dans l'encadré intitulé « principales dispositions du projet de décret » qui se veut technique et neutre, est-il indiqué que « le temps de service des enseignants n'est pas modifié. Ils ne pourront pas faire plus de 128 heures de cours annuels ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ». Or c'est absolument faux ! Le projet de décret dans sa dernière mouture (celle transmise au Conseil d'Etat le 30 janvier) prévoit en effet deux cas de figures (article 4. II. du décret) :

- un enseignant-chercheur (EC) dont la recherche aura favorablement été évaluée par le Conseil national des universités (CNU) pourra en effet soit voir son service d'enseignement réduit par le président de son université (jusqu'à un plancher de 42 heures de cours ou 64 heures équivalent-travaux-dirigés (ETD)), soit ne pas voir son service augmenté au-delà du service de référence (128 heures de cours ou 192 ETD donc) ;

- mais un EC dont la recherche aura été défavorablement évaluée par le CNU pourra, lui, voir son service « comporter un nombre d'heures d'enseignement inférieur ou supérieur au nombre d'heures de référence », sans d'ailleurs qu'aucune limite ne soit fixée par le décret si ce n'est que cette modulation « doit en outre laisser à chaque enseignant-chercheur un temps significatif pour ses activités de recherche. » Vous avouerez que cela peut entraîner des conséquences assez différentes du simple énoncé placé en « information » comme encadré dans votre article.

Dans le premier paragraphe de votre article, vous écrivez : « Mais cette répartition n'est possible que si leur travail est soumis à évaluation individuelle. Une notion qui suscite de fortes réticences dans le monde universitaire. » Je vous passe les remarques méthodologiques d'usage sur le

fait d'évoquer « le monde universitaire » comme un ensemble simple et homogène - cela témoigne, au mieux, de votre part d'une méconnaissance étonnante de sa diversité et de sa complexité. Ce que vous dites ici soulève deux questions : d'où tirez-vous cette affirmation (s'il y a une enquête sérieuse qui établit que les universitaires sont réticents à l'évaluation individuelle, je suis preneur...) ; et, surtout, comment pourrait-on être réticent en tant qu'universitaire à l'évaluation individuelle alors que celle-ci constitue un élément-clef de nos carrières. Les universitaires, Madame Rollot, sont en effet déjà évalués individuellement à de très nombreuses reprises (allocations de recherche, doctorat, postdoctorat, contrats temporaires d'enseignement ou de recherche, bourses, recrutements, promotions, délégations...), et ils le savent parfaitement quand ils embrassent cette carrière puisque celle-ci commence par... une série d'évaluations de leur travail avant, pendant et après la thèse de doctorat pour ne serait-ce qu'entrer dans le métier ! Ainsi, pour vous donner un seul exemple concret, le mien..., ai-je déjà été évalué au moins une bonne dizaine de fois par différents jurys de pairs en seulement dix ans de carrière (thèse, bourse postdoctorale, CNU, commissions de spécialistes, jury d'agrégation...) !

Ce qui est en jeu ici, ce n'est bien évidemment pas la réticence à l'évaluation en tant que telle, ce sont ses modalités et surtout ses conséquences. L'évaluation par les pairs est un élément essentiel du statut universitaire dans le monde entier : elle garantit un minimum d'équité même si elle a ses biais et peut se révéler parfois injuste. Mais une évaluation par des pairs (en l'occurrence pour ce qui nous occupe ici le CNU sur lequel il y a des critiques à formuler) dont les conséquences ne lient pas ou que très partiellement le décideur administratif (le président de l'université) de votre carrière (service, promotion, rémunération...), ce n'est plus une évaluation, c'est de l'arbitraire.

Enfin, je trouve très dommageable la différence sensible entre le ton que vous employez pour évoquer la contestation universitaire (« agitation » en titre de l'article précité, « grogne » dans votre article du *Monde* le 24 janvier ou encore « La réforme du statut des enseignants-chercheurs va-t-elle enfin aboutir ? » dans votre article du 15 janvier) et celui que vous adoptez lorsqu'il s'agit de présenter les dispositions gouvernementales : « Le décret s'inscrit dans une réforme globale de l'université dont l'un des objectifs est de mieux encadrer les

étudiants. » (24 janvier) ; « Le nouveau décret prévoyait de confier la totalité de ce pouvoir aux universités. Revenir sur ce point donnerait un sérieux coup de canif au principe de l'autonomie. » (30 janvier). Le simple choix des six EC dont vous présentez les témoignages dans l'édition du 24 janvier est éloquent. Ils sont en effet très majoritairement favorables à la réforme... et surtout vous retenez comme titre de ces témoignages, cette phrase : « On voulait en finir avec les mandarins, on leur offre un boulevard » ! CQFD

Le traitement de ce qui se joue aujourd'hui à l'université mérite plus d'équilibre et de discernement de la part d'un grand journal de référence comme Le Monde auquel comme beaucoup de mes collègues je suis très attaché.■

### **Evaluation des universitaires : lettre ouverte à Marie-Estelle Pech, Journaliste au Figaro # 16.02**

Dans votre article titré « Un quart des enseignants-chercheurs ne publient pas » (Le Figaro du 12 février 2009) vous avancez un certain nombre de faits et de chiffres à l'appui d'une démonstration clairement orientée en faveur du projet de décret statutaire proposé par le gouvernement. Ainsi, sous le couvert d'un article d'exposition des faits - il n'est pas présenté comme un éditorial ou une « opinion » -, sonnez-vous le signal d'une charge violente contre les universitaires. Vous vous retrouvez d'ailleurs de la sorte en bonne compagnie, aux côtés de nombre de vos confrères qui ont fait de même ces derniers jours : citons ici pêle-mêle Catherine Rollot, Christophe Barbier, Sylvie Pierre-Brossolette ou encore Franz-Olivier Giesbert... Sous prétexte de fournir quelques chiffres, vous prétendez ainsi « démontrer », une fois de plus, combien les enseignants-chercheurs sont dans une très large proportion des privilégiés, des fainéants et des profiteurs du système et qu'ils feraient donc mieux d'accepter le nouveau statut qui leur est proposé - vous ne nous dites pas pourquoi d'ailleurs.

Bref, votre papier est un monument dressé à la désinformation et à la manipulation du lecteur qui n'honore pas un quotidien comme Le Figaro.

Votre article témoigne d'abord d'un manque d'information (volontaire ou non ?) tout à fait étonnant. Vous citez en effet pour commencer une évaluation réalisée par la « mission scientifique, technique et pédagogique du ministère de l'éducation nationale » (MSTP). Savez-vous seulement, Madame, que cette mission a été dissoute en mars 2007 ? Elle a été remplacée depuis par l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) créée en 2006 suite à la loi de programme sur la recherche. Et, surtout, savez-vous que depuis cette date une réflexion s'est engagée sur les modalités de

l'évaluation précisément, en particulier sur la notion de « publiant » ou « non publiant » ? Ce simple fait aurait dû vous faire réfléchir à l'utilisation d'un travail d'évaluation ancien et largement dépassé par l'évolution rapide de la réflexion sur le sujet. Mais là n'est pas l'essentiel.

Il s'agit en effet d'une question complexe dont il est difficile de rendre compte en avançant que « les critères d'appréciation d'un 'publiant' ne sont pas très 'exigeants' » selon les dires d'un président d'université. Vous parlez ainsi, rapportant sans doute la conversation que vous avez eue avec ce président (dont vous ne jugez pas bon de préciser s'il est favorable ou non à la réforme même si l'on se doute de sa position à le lire), d'un « nombre minimal d'articles » dans des « revues reconnues ». Vous évoquez également, en passant, la question du classement des revues (cf. votre exemple sur les sciences de la vie...). Mais vous ne dites là rien qui soit susceptible de valider vos assertions sur l'absence de travail de recherche... Vous vous contentez en effet de répéter une forme d'opinion commune, fort répandue, qui mêle perception d'une insuffisance quantitative de publications et absence d'interrogation sur la réalité de ce qu'est le travail de recherche et la publication de ses résultats. L'exemple scientifique que vous retenez ici étant à la fois caricatural et tout à fait particulier.

Mais, Madame, vous êtes vous seulement posée une fois la question de savoir ce qu'était une « publication » pour un chercheur ? Dans quelle condition celle-ci était élaborée ? Quelles étaient les différences possibles des conditions de sa production entre les différentes disciplines ? De quels moyens et de quel temps disposait un universitaire pour ce faire ? Comment peut-on sérieusement évaluer ce travail ? Qui doit ou peut le faire et dans quelles conditions ? Etc. D'ailleurs lorsque vous distinguez les disciplines pour avancer quelques chiffres sur les « publiants » et les « non publiants » (vous avalez d'ailleurs au passage le vocabulaire officiel sans en interroger la pertinence...), vous ne vous posez pas la question de la différence fondamentale des pratiques de publication entre les sciences dures (19 % de non publiants) et les sciences humaines et sociales (28,5 %) ! Pas plus d'ailleurs que celle de savoir si des regroupements aussi vastes de disciplines sont pertinents. Un exemple à tout hasard : ne pensez-vous pas que la philologie médiévale et l'économétrie sont susceptibles de connaître des pratiques de publication différentes ?

En fait, vous posez bel et bien la question de la « non publication ». Vous la posez à Jean-Robert Pitte. Cet ancien président de Paris IV bien connu de tous pour sa neutralité, sa modération et son honnêteté intellectuelle qui considère du haut sans doute d'une étude précise, fine et fiable qu'il aura réalisée que les chiffres cités par vous plus haut sont « encore trop optimistes », et estime donc « à 40% le nombre d'enseignants du supérieur qui ne publient pas »... Qui dit mieux ? Un enseignant d'une « petite université

du sud de la France » qui estime lui que 52% de ses collègues ne publient pas ! CQFD

Mais il y a pire encore dans votre article. Oui. Au début de celui-ci, vous citez les données de l'étude de la MSTP - là aussi comme s'il s'agissait d'éléments incontestables... Vous déduisez du fait que 24% des enseignants-chercheurs ne font partie d'aucune équipe de recherche que ces 24%-là ne font aucune recherche ! Là, je dois vous dire, Madame, que j'en suis resté bouche bée. Encore une fois ne vous êtes-vous pas posé la question de savoir si l'on pouvait éventuellement faire des recherches en dehors de l'appartenance à une « équipe » ? Si l'appartenance à une telle équipe (sont-ce des « équipes d'accueil », des « unités mixtes de recherche », des « instituts »... ?) est une condition sine qua non ? Vous poursuivez en expliquant que sur les « 76% restant » (sic), un quart travaillant dans les « unités de recherche » (re-sic) n'ont pas publié pendant les quatre années précédant 2007. Sans revenir sur le sens du terme « publier » tellement problématique, ne vous êtes-vous pas demandé pourquoi une telle proportion d'universitaires ne « publiaient » pas ? Pour quelles raisons un tel taux de « non publiants » est-il possible, alors précisément qu'ils sont dans des « équipes de recherche »... ce qui laisserait croire au passage que ce n'est pas un critère suffisant par rapport à votre assertion précédente sur ceux qui n'y appartiennent pas ? Mais qu'ont donc bien pu faire ces 14 000 personnes pendant 4 ans ? Au passage, là encore, une précision sur des chiffres que vous utilisez sans visiblement trop savoir ce qu'ils recouvrent. Ils ne comprennent pas uniquement les enseignants-chercheurs mais l'ensemble des universitaires et des chercheurs présents dans les universités (ceux des organismes de recherche compris qui ne sont pas soumis à l'obligation statutaire d'enseignement). Décidément...

Suit le passage de votre article sur l'exemple de collègues juristes ou économistes qui exercent à côté de leur enseignement une profession libérale, d'avocat ou de conseil. Outre que ce phénomène est tout à fait marginal par rapport à l'ensemble des universitaires, vous le présentez lourdement comme un fait caractéristique du côté « profiteur » du système de l'enseignant-chercheur puisque sous la rubrique d'un paragraphe commençant par « un universitaire est pourtant censé consacrer une partie de son temps de travail à la recherche, l'autre à l'enseignement. » Bref, voici une nouvelle généralité tirant dans le sens de votre démonstration à charge à partir d'un exemple particulier très limité.

Et d'insister plus loin sur les seules « six à huit heures d'enseignement hebdomadaires pendant les huit mois que dure l'année universitaire ». Pas un mot cette fois sur ce que représente « une heure de cours » pour un universitaire ni sur ce que sont ses « vacances », par exemple, passées à faire les travaux de recherche qu'il n'a pas le

temps de faire dans l'année trop accaparé qu'il est par les étudiants précisément. Le temps de travail réel, les tâches réelles de l'enseignant-chercheur ne vous intéressent visiblement pas : la préparation des cours, l'organisation et la correction des examens, la gestion administrative, l'encadrement pédagogique des étudiants, la professionnalisation dévoreuse de temps d'une grande partie des diplômés, etc. s'ajoutent à la présence devant les étudiants et à la recherche pour finalement former un horaire de travail où les heures ne sont que rarement comptées et les vacances réduites à leur plus simple expression. Mais de cela pas un mot, évidemment. Cela ne cadre pas avec votre « démonstration ».

Dans un autre paragraphe encore, vous affirmez que les universitaires sont « peu évalués ». Eh bien voyons ! Là encore, que vous dire d'autre que de simplement faire votre travail de vérification des faits. Renseignez-vous donc ! Les universitaires sont évalués tout le temps, tout au long de leur carrière, collectivement et individuellement. Pour ne vous donner que l'exemple de mon cas personnel : en dix ans de carrière, j'ai été évalué individuellement douze fois par des jurys ou des commissions de pairs différents, sans compter les évaluations collectives (labo, master...) et les évaluations de travaux de recherche (articles, ouvrages...) soumis à publication. Ce n'est donc pas cela qui est en jeu par rapport à la réforme actuellement envisagée.

Vous vous contentez de donner la parole à la défense si l'on peut dire dans votre dernier paragraphe sous la forme de quelques phrases par un doyen d'UFR d'anglais de Lyon. Elles sont elles aussi soigneusement choisies pour ne pas trop contredire ce que vous asséniez précédemment. Pensez-vous que cela suffise à parer le reproche de partialité que l'on peut légitimement vous adresser ?

Ainsi, dans votre article de quelques paragraphes seulement, trouve-t-on à la fois toutes les images négatives véhiculées depuis des semaines sur les enseignants-chercheurs, des informations mal maîtrisées ou parcellaires, et des manipulations grossières... Cela fait beaucoup. Les lecteurs, ceux du Figaro comme les autres, méritent mieux : un journal honnête et qui les informe réellement sur les événements ; qui distingue les faits et les opinions éventuelles de ses journalistes. Faites donc un éditio ou une tribune en page « opinions » si vous pensez sincèrement que les universitaires sont des privilégiés, des fainéants et des profiteurs ! Je saurai alors où ne pas vous lire...■

## Réforme de l'université : le grand gâchis # 18.02

L'élection présidentielle de 2007 a permis de faire un grand pas en avant : l'enseignement supérieur et la recherche sont devenus l'objet d'un consensus parmi les principaux candidats. Ils ont semblé, pour la première fois, réellement convaincus qu'il fallait à la fois mettre enfin de l'argent dans le système, afin de rattraper des décennies de sous-financement,

et réformer des structures souvent obsolètes et génératrices d'inégalités. Droite, gauche et centre proposant de donner la priorité à ce dossier dans leur programme. Ce n'est qu'ensuite, sur le projet de réforme lui-même et le niveau de financement, que les divergences sont apparues, laissant présager d'un débat démocratique riche et fécond.

Une fois élu, Nicolas Sarkozy a confié à Valérie Pécresse un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice (une première !) avec pour mission de mener à bien une réforme de grande ampleur. Il annonçait dans le même temps qu'il allait doter les universités et la recherche d'importants moyens nouveaux (plusieurs milliards d'euros sur cinq ans) pour assurer non seulement le rattrapage du retard pris depuis plus de vingt ans - à la fois par rapport à l'enseignement secondaire français et à la moyenne des autres pays de l'OCDE - mais encore pour faire de la France un pays capable d'entrer de plain-pied dans la désormais incontournable « société de la connaissance et de l'innovation » vantée par l'Union européenne. La loi relative aux « libertés et responsabilités des universités » (dite LRU ou loi sur l'autonomie), adoptée dès le mois d'août 2007, et le découpage en « instituts » du CNRS allaient vite fournir le cadre d'ensemble de la réforme annoncée.

Las, à peine la loi LRU est-elle entrée en application dans une vingtaine d'universités (depuis le 1er janvier 2009) que son principal projet de décret d'application, modifiant le statut des enseignants-chercheurs, est fortement contesté par une très large majorité des universitaires et avec lui l'ensemble de la loi. En moins de deux ans, ce qui était annoncé comme la réforme emblématique du quinquennat est devenue un tel repoussoir qu'on ne compte plus le nombre de celles et ceux, dans le milieu académique et au-delà, qui voudraient la voir abroger et avec elle voir enterrer l'idée même de toute réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche ! Trois raisons principales expliquent ce formidable gâchis : une inspiration plus dogmatique que pragmatique de la réforme, sa conception d'ensemble totalement incohérente et une mise en œuvre particulièrement bâclée.

### **Une vision dogmatique**

La première erreur du gouvernement est de s'être appuyé pour réformer sur une vision dogmatique de l'université et de la recherche. Ce dogme repose d'abord sur l'idée que la France est désormais entrée dans la « société de la connaissance et de l'innovation ». Il faut comprendre que la recherche (et accessoirement l'enseignement qui y occupe étrangement une place secondaire...) doit être intégralement mise au service de l'économie puisque seules les économies performantes, innovantes et compétitives seront gagnantes dans le gigantesque affrontement mondial. L'interprétation contraire, selon laquelle dans

cette « nouvelle société », il conviendrait plutôt de subordonner l'économie à la recherche (financement prioritaire dans le budget de l'Etat, généralisation de la formation par la recherche, revalorisation du rôle social des chercheurs et universitaires, etc.) n'est jamais envisagée. A ce titre, la lecture univoque du désormais célèbre classement de Shanghai est instructive ; le « mauvais classement » des universités françaises est le signe d'une insuffisance de la recherche française elle-même. Celle-ci est peu compétitive, mal organisée, trop peu évaluée, mal « gouvernée »...

Bref, les chercheurs et les universitaires français ne sont pas à la hauteur. Le fait que des universités et établissements français figurent malgré tout en bonne place dans le classement pourrait pourtant encourager une autre lecture. Celle d'une performance tout à fait honorable des universitaires et chercheurs français au regard de la faiblesse des moyens dont ils disposent en comparaison de leurs homologues étrangers. La charge de la preuve, si l'on peut dire, s'inverse : c'est grâce à eux finalement que la France fait plutôt bonne figure (5e rang des publications et 6e rang au classement de Shanghai par pays) malgré le sous-financement chronique de leurs activités (18e rang de l'OCDE pour le financement de la recherche académique...). Un peu comme si on leur reprochait de ne terminer qu'à la troisième place du 100 mètres des Jeux Olympiques alors qu'ils le courent à cloche-pied !

### **Une réforme incohérente**

La réforme proposée manque de cohérence, pour deux raisons principales. D'abord parce que commencer par l'autonomie - et encore, accordée moins aux universités qu'aux seuls présidents d'université qui règnent désormais en maîtres sur des conseils d'administration réduits au rôle de chambres d'enregistrement de leurs décisions -, c'est mettre la charrue (la gouvernance) avant les bœufs (tout le reste...). Or il y a beaucoup à faire avant que les universités puissent fonctionner correctement « seules » sous la houlette d'un « chef » tout puissant : amélioration des conditions de la vie étudiante, réforme des premiers cycles, orientation des étudiants, revalorisation et mobilité des carrières universitaires, développement du personnel administratif dans les établissements, rapprochement et redéfinition des liens entre universités, grandes écoles et organismes de recherche, etc. Ce qui suppose un effort financier considérable qui n'a pas été réalisé - au contraire, la seule suppression nette de postes d'enseignants-chercheurs cette année prouve combien l'intention de la réforme est à l'opposé de ce qui est annoncé officiellement.

Mais cette réforme manque aussi de cohérence parce que résumer l'autonomie à un pouvoir administratif concentré dans les seules mains des présidents d'université, c'est nier à la fois le principe d'indépendance des universitaires (comme on le voit nettement à l'occasion du mouvement actuel contre le décret statutaire) et la diversité du paysage universitaire (taille des établissements,

spécialisation et niveau de la recherche, etc.). Deux éléments qui garantissent l'efficacité et la légitimité des systèmes universitaires partout dans le monde. L'autonomie telle qu'elle a été conçue par le gouvernement renforce, sous le prétexte d'une « désétatisation » de l'université, un pouvoir qui bien que désormais local se résume à une pure bureaucratie dissimulée sous les traits de la responsabilité managériale. Le risque alors est de laisser reposer la politique de l'université sur la qualité personnelle de tel ou tel président - ce qui est intenable - et surtout d'ouvrir la porte, de manière plus systémique, à la dérive classique de tout pouvoir sans contrepouvoir : le despotisme. Bref, en voulant faire des présidents d'université des managers modernes, gestionnaires de ressources et acteurs de la société de la connaissance et de l'innovation - pour parler le sabir ministériel -, on a fabriqué des potentats locaux dont les moyens de satisfaire clientélisme et prébendes sont décuplés. On s'est contenté ensuite de renvoyer à leur bonne volonté et leur morale inflexible pour les empêcher d'agir à leur guise - ainsi que la « charte » annexée au décret statutaire devait le garantir ! On peut se poser la question de savoir si la seule mesure utile n'aurait pas été de rendre la lecture de Montesquieu obligatoire pour tous ces apprentis sorciers de la gouvernance.

### **Une mise en œuvre chaotique**

Troisième erreur du gouvernement dans ce dossier : une mise en œuvre chaotique de la réforme qui aboutit à l'impasse actuelle. On peut se demander, au passage, comment se fait-il qu'un pouvoir aussi imbu du discours « d'efficacité managériale » et de « gouvernance du changement » en vienne à commettre autant d'erreurs tactiques et de bourdes de communication ?

Première bévue : la précipitation à l'été 2007 pour faire voter la loi. Il fallait aller vite au prétexte qu'il aurait été impossible sinon de la faire adopter ! Mais pourquoi une « bonne » loi serait-elle condamnée par un surcroît de concertation avec les acteurs, de débat public voire de débat parlementaire ? N'était-ce pas tout simplement parce que cette loi recelait des intentions qui n'étaient pas celles qui étaient affichées ? De quoi exactement a eu peur le gouvernement pour en venir à faire adopter une loi, considérée par lui-même comme un élément-clé de son action, au cœur de l'été, au beau milieu des vacances ? Mais qui a réellement été consulté et associé à l'élaboration de la loi ? Si ce n'est la Conférence des présidents d'universités (CPU) qui a en quelque sorte coécrit la loi tant elle apportait à ses membres la garantie d'un pouvoir inégalé jusqu'ici. Le gouvernement a certes également acheté à bon prix le principal syndicat étudiant, l'UNEF, en lui assurant que la question de la sélection - notamment à l'entrée en master - ne serait pas abordée, non plus que celle des droits d'inscription. Enfin, particulièrement mal conseillés par une UNEF désormais « satisfaite »,

les parlementaires socialistes n'ont pas daigné saisir le Conseil constitutionnel alors que la loi bafouait ostensiblement un principe à valeur constitutionnelle : l'indépendance des universitaires. Ils avaient sans doute mieux à faire que de défendre celle-ci.

La deuxième erreur tactique fondamentale du gouvernement a été de tenter de noyer le poisson en ouvrant plusieurs chantiers à la fois. Pour masquer la réforme sur l'autonomie en forme d'hyperprésidentialisation de l'université, le ministère a envoyé plusieurs leurres : l'amélioration de la vie étudiante (bourses, prêts, logement, santé), la réforme du premier cycle, le plan Campus ou encore la « mastérisation » de la formation des enseignants du primaire et du secondaire... La collision de toutes ces initiatives a bel et bien brouillé le paysage, permettant dans un premier temps de faire passer l'activisme ministériel pour une authentique volonté de réforme. Mais une fois la poussière retombée, chacun a pu constater que le roi était nu. L'amélioration de la vie étudiante ainsi conçue s'apparente à un cautère sur une jambe de bois : les montants des « nouvelles » bourses et le programme de construction de logements sont dérisoires au regard des besoins. La réforme du premier cycle n'est pas à la hauteur des problèmes massifs que connaissent les universités dans l'accueil et l'encadrement des étudiants en première et en deuxième années de licence. Le « plan Campus » ressemble à un marché de dupes puisque non seulement l'argent promis, et encore seulement à quelques universités sélectionnées selon une méthode contestable, pour abonder le fonds de financement immobilier - issu des quelques milliards d'euros tirés de la privatisation d'EDF - est « géré » par Bercy ; mais qu'en plus il ne sera versé qu'à l'achèvement des opérations immobilières, laissant les universités se débrouiller entre temps ! Quant à la mastérisation de la formation des « maîtres », la mesure est immédiatement apparue pour ce qu'elle est : une économie de bouts de chandelle aboutissant à la suppression d'une année de stage pratique rémunéré - considérée pourtant comme indispensable pour les nouveaux arrivants dans le métier.

Reste la troisième bourde du gouvernement, celle qui a déclenché la révolte des universitaires : la révision de leur décret statutaire. Sur ce point, les réformateurs ministériels se sont surpassés : atteinte frontale au principe d'indépendance et aux libertés universitaires, sanction d'une recherche insuffisante par augmentation du service individuel d'enseignement, évaluation des enseignants-chercheurs sur des critères obscurs et surtout, concentration des pouvoirs sur la carrière, le service et les rémunérations de chacun dans les mains du président de son université. Bref, il s'agissait visiblement dans l'esprit ministériel de transformer les universitaires en simples subordonnés de l'administration. Un comble quand on sait que ce sont les universitaires qui sont l'université. On peut se demander d'ailleurs si l'étape suivante n'aurait pu être de permettre au président de mettre en place une pointeuse à la porte de son université ! Plus

sérieusement, l'idée sous-jacente de cette transformation substantielle du statut universitaire est de rendre possible la gestion par le président de la pénurie dans son établissement, en maintenant un service d'enseignement global - rendu obligatoire par la loi et fixé par avance - alors que sa « masse salariale » d'ensemble (titulaires et non titulaires) diminue ou qu'il doit arbitrer entre crédits consacrés à la recherche et à l'enseignement. Ainsi, par exemple, dans une université généraliste, permettre à des scientifiques de faire plus de recherche (ne serait-ce que parce qu'ils sont davantage susceptibles de rapporter des financements supplémentaires à leur établissement) en allégeant leur service d'enseignement devenait possible sans ajouter un euro au budget de l'université mais en obligeant leurs collègues de lettres et sciences humaines ou de la faculté de droit (qui rapportent moins...), à faire davantage d'heures d'enseignement - le tout sans avoir à les payer en heures supplémentaires. Le tour de passe-passe, même pour un groupe aussi inattentif à ses intérêts que la communauté universitaire, était tout de même un peu gros.

D'autant que le Président de la République lui-même a finalement « lâché le morceau » en révélant le sens profond de toute l'opération par l'affichage cru de son mépris et de sa désinvolture à l'égard de toute la communauté dans son discours du 22 janvier 2009 - on ne mentionnera d'ailleurs ici qu'en passant le ton sur lequel a été prononcé ce discours, d'une vulgarité confondante, indigne en tout cas d'un chef d'Etat s'exprimant dans une occasion officielle voire solennelle. Pis, il a montré que non seulement il ne comprenait rien à la vocation spécifique de l'université mais qu'il dédaignait l'idée même de recherche au profit d'une vision simpliste et triviale de ce qu'il nomme « l'innovation ». En traitant tour à tour les universitaires et les chercheurs de conservateurs désireux de garder un mauvais système, de quémandeurs de deniers publics incapables de gérer correctement leur utilisation, de fonctionnaires refusant l'évaluation, incapables d'affronter la concurrence internationale..., il a réussi la performance de faire se lever contre lui, son gouvernement et la réforme, le plus important mouvement social que ce milieu ait jamais connu, jetant dans la rue et dans la grève, ensemble, l'extrême-gauche la plus radicale et la droite la plus conservatrice ! La crispation ministérielle qui s'en est suivie depuis n'a rien arrangé jusqu'à ce que le gouvernement soit contraint par ce mouvement d'ampleur inédite, bientôt rejoint par les étudiants et les autres personnels de l'université, de reculer. Pour le moment, même si le mot « retrait » n'a pas été explicitement prononcé, la « chose » est faite puisque le projet de décret a été retiré du Conseil d'Etat et qu'il va entièrement être revu. Une « médiatrice » et des députés UMP ont repris l'affaire en main. Ils encadrent désormais une ministre qui refuse

toujours d'admettre qu'elle a reculé alors qu'elle a le dos au mur depuis un moment déjà.

C'est bel et bien, évidemment, Nicolas Sarkozy qui porte la responsabilité pleine et entière de ce fiasco. Que la ministre l'est suivi ou subi importe peu ; elle est restée malgré tout et continue de défendre « sa » réforme. L'important n'est pas là. Le problème principal que soulève ce gâchis est celui de son impact sur l'idée même de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les acquis, laborieux, de la dernière campagne présidentielle, sont désormais à terre ; et on entend déjà le murmure de revendications futures dans le sens d'une simple augmentation des moyens sans réforme du système. Ceux qui voudront continuer de défendre qu'il faut les deux à la fois, en même temps, seront immédiatement renvoyés aux fausses promesses et aux manipulations sarkozystes. On ne les écouterait plus dire qu'il est possible de faire les choses autrement, dans l'ordre des urgences et selon une vision d'ensemble cohérente, en concertation avec tous les acteurs et devant les citoyens. Et le faire en s'appuyant sur les valeurs mêmes de l'université et de la recherche, en prenant le temps nécessaire à la mise en place non d'un système idéal certes mais simplement vivable pour tous ses acteurs et dont le pays tout entier pourrait enfin être fier.■

## Misère de l'éditorialisme # 23.02

### Réponse à quelques commentateurs de la mobilisation universitaire.

Depuis le début de leur mobilisation, les enseignants-chercheurs ont eu à faire face à un adversaire redoutable et plutôt inattendu : les « grandes plumes » de la presse française. Plusieurs d'entre elles n'ont pas hésité à jouer d'un ressentiment anti-intellectuel et anti-fonctionnaires pour tenter de discréditer le mouvement, au mépris de la réalité. C'est Christophe Barbier pour qui cette mobilisation est injustifiée, contrairement à celle des ouvriers dans l'automobile selon lui, et ne traduit rien d'autre qu'un refus des enseignants-chercheurs « qu'on mette le nez dans leur tambouille, dans leur cuisine, dans l'organisation de leur emploi du temps », auxquels il finit même par crier, faute d'argument sans doute : « Lénine est mort » (LCI, 3 février 2009). C'est encore Franz-Olivier Giesbert qui fustige « l'idéologie du père peinard » et le « conservatisme » qui anime les universitaires, qui ne recule pas devant les accusations les plus infâmantes, comme celle de refuser ces réformes par « confort » et pour mieux se parer « d'oripeaux prétendument révolutionnaires » (Le Point n° 1899, 5 février 2009). C'est enfin Sylvie Pierre-Brossolette qui avance sans l'ombre d'une hésitation que les chercheurs ne sont jamais évalués et qu'elle connaît bien le problème... puisqu'elle vit avec un enseignant-chercheur ! (France 2, 5 février 2009). A quoi elle ajoute même qu'après 40 ans, « c'est génétique » (sic), un chercheur ne produit plus grand chose d'intéressant (France Info, 9 février 2009).

Qu'importe à ces brillants esprits les démonstrations par A+B du contraire par l'ensemble de la communauté universitaire et de la recherche. Qu'importe si face à eux ils trouvent aussi bien des Prix Nobel que les laboratoires de l'École Polytechnique ou encore des membres de l'Institut Universitaire de France pour leur dire qu'ils se trompent lourdement. Il s'agit avant tout pour ces signatures de la presse d'accréditer la thèse selon laquelle les enseignants-chercheurs ne seraient que des privilégiés figés dans leur posture corporatiste, refusant l'évaluation de leur travail et tout contrôle de leur activité, au mépris de « l'avenir de nos enfants » (Franz-Olivier Giesbert encore, manifestement très inspiré...) alors qu'ils sont payés par le contribuable.

Comment expliquer un tel dévoiement de l'exercice de l'éditorial ? Au-delà d'une posture qui prolonge le mépris affiché par le pouvoir non seulement pour les enseignants-chercheurs mais plus globalement pour l'ensemble de la communauté éducative depuis plusieurs mois, ce déchaînement d'accusations qui fleurent bon le poujadisme s'explique peut-être aussi par la structure même du conflit autour du décret sur le statut des enseignants-chercheurs. Pièce d'un plan d'ensemble esquissé dans la loi sur la « liberté et la responsabilité des universités » (LRU, dite aussi « loi sur l'autonomie »), il est le reflet d'une stratégie de « modernisation » élaborée depuis plusieurs années dans des cercles politiques et technocratiques restreints, sans véritable concertation avec le monde de la recherche et de l'université, et sans débat démocratique élargi, alors même que le sujet concerne l'ensemble de la communauté nationale et relève d'un choix de société sur lequel chaque citoyen devrait avoir son mot à dire.

La seule stratégie pour « vendre » à l'opinion ce projet de « modernisation » du système d'enseignement et de recherche a finalement été de l'assommer à coup de classements internationaux, tel celui de Shanghai, ou d'antiennes du type « nous entrons dans la société de la connaissance et de l'innovation » sans jamais interroger ni la pertinence de tels intitulés ni leur portée réelle. Que reste-t-il donc à faire dès lors que les principaux intéressés, chercheurs et universitaires, donnent de la voix et se font entendre malgré le dogmatisme gouvernemental et le verrouillage de sa communication ? Tenter de construire, à la hâte, un soutien populiste aux « réformes » du gouvernement en livrant à l'opinion les clichés les plus éculés sur des intellectuels improductifs et des fonctionnaires privilégiés. Succès garanti en temps de crise ! La teneur générale des commentaires lus sur les sites Internet à la suite des articles des éditorialistes précités ne laisse aucun doute. La stratégie de stigmatisation marche sans doute au-delà de leurs espérances.

Sur quels éléments auraient donc dû se fonder les commentaires de ces plumes allègres ? Comment auraient-ils pu exercer leur art avec la déontologie que l'on est en droit d'attendre d'une presse prétendument sérieuse ? Il leur aurait d'abord fallu ne pas délibérément ignorer que l'évaluation existe à l'université et dans la recherche ; et surtout que les enseignants-chercheurs n'y sont pas opposés puisqu'ils la connaissent bien et la pratiquent couramment. Comment se fait-il qu'ils ne soient pas entendus ? Il leur aurait fallu ensuite ne pas délibérément ignorer les nombreuses voix qui se sont élevées depuis des semaines pour inciter à une véritable réflexion sur les conditions dans lesquelles s'effectue l'évaluation, en termes de compétences disciplinaires et de condition de travail pour les évaluateurs, mais aussi sur la pertinence des modèles quantitatifs dit « bibliométriques » qui sont actuellement imposés plus par idéologie que par respect pour la recherche. Pourquoi la réalité est-elle à ce point occultée ? Il leur aurait enfin fallu ne pas délibérément ignorer non plus les propositions de réformes émanant de la communauté universitaire elle-même. Une réflexion engagée depuis des années, notamment lors des états généraux de la recherche de 2004, a en effet donné lieu à de nombreuses propositions... de réforme. Là encore, pourquoi sont-elles ignorées ? Est-ce afin de ne pas ternir l'image de bonne volonté réformatrice du gouvernement ? Bref, le mépris pour les faits, l'ignorance délibérée et la manipulation grossière de la réalité semblent servir de viatique journalistique à ces « leaders d'opinion ». Ils tiennent ainsi à distance des lecteurs qui, souvent inconscients des enjeux, se laissent emporter par cette rhétorique simpliste et démagogique. Le tour est ainsi joué.

C'est finalement le discours du Président de la République sur la recherche, le 22 janvier 2009, qui donne la clef de la stratégie choisie par le pouvoir pour imposer ses réformes à l'université et à la recherche françaises : le déni de leur valeur et de leur utilité sociale, à travers le sarcasme, le mépris et l'intimidation. Il est dès lors regrettable que des sources d'information vers lesquelles se tourne le public soient plus occupées à emboîter le pas à cette trahison de l'avenir qu'à simplement faire leur travail : livrer les faits et les données permettant à chacun de se faire son opinion.

—

#### **Signataires :**

Laure BLEVIS, maître de conférences de sociologie (Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense)  
Laurent BOUVET, professeur de science politique (Université de Nice Sophia-Antipolis)  
Martin CAMPOS PINTO, chargé de recherches en mathématiques (IRMA-CNRS, Université de Strasbourg)  
André CARTAPANIS, professeur de sciences économiques (IEP d'Aix-en-Provence)  
Michèle CLEMENT, professeur de littérature française (Université Lyon II-Lumière)  
Vincent DENIS, maître de conférences d'histoire (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)  
Jean-François DUNYACH, maître de conférences d'histoire (Université Paris IV-Sorbonne)

Laure NEUMAYER, maître de conférences de science politique (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)  
Carlos PIMENTEL, professeur de droit public (Université Versailles-Saint-Quentin)  
Olivier RICHOMME, maître de conférences de civilisation américaine (Université Lyon II-Lumière)  
Antoine ROGER, professeur de science politique (IEP de Bordeaux)  
Violaine ROUSSEL, maître de conférences de science politique (Université Paris VIII-Saint-Denis)  
Frédéric ZALEWSKI, maître de conférences de science politique (Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense).■

## **Université : rien n'est réglé !**

### **# 16.03**

Le Premier ministre, François Fillon, avait déclaré le 25 février dernier que le décret statutaire (le décret d'application de la loi LRU réformant le statut des enseignants-chercheurs) devait être entièrement réécrit. Le Président de la République lui-même, dans son style si particulier, aurait déclaré, selon le Canard Enchaîné du 4 mars : "Je ne veux plus voir les enseignants, les chercheurs et les étudiants dans la rue ! (...)Fini le projet de décret (sur les EC). Fini aussi la suppression des IUFM. Vous me réglez tout ça. Vous vous couchez. Je m'en fous de ce que racontent les cons du ministère ! S'il le faut, vous n'avez qu'à faire rédiger les textes par les syndicats, mais qu'on passe à autre chose ! On a bien assez de problèmes comme ça. De toute façon, ce n'étaient que des projets de merde." Bref, chacun pouvait raisonnablement penser que le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, obéirait à ses supérieurs hiérarchiques.

Or il n'en est rien. Le nouveau projet de décret proposé par le ministère après des discussions avec quelques-uns des syndicats (le SNESUP n'a pas participé) n'apporte aucune réponse aux différentes questions fondamentales soulevées par les universitaires depuis qu'ils ont commencé à se mobiliser contre la révision de leur statut - contrairement à ce qu'affiche sur son site le ministère en mettant en avant seulement quelques "principes" . Olivier Beaud, pour l'association Qualité de la Science Française, a décortiqué le nouveau projet et en conclut : "Il ressort de cette analyse que, contrairement à l'opinion qui tend à se répandre depuis quelques jours, le ministère a globalement tenu bon sur ses principes et sur ses objectifs."

Le ministère et le gouvernement tentent de jouer l'épuisement du mouvement au moment où le semestre d'enseignement dans les universités risque d'être compromis et les examens finaux perturbés. Ils comptent ainsi sans doute sur le sens du devoir des universitaires et leur souci de l'intérêt des étudiants pour qu'ils cessent de se mobiliser. Le Collectif pour la Défense de l'Université a réagi, avec toutes les autres organisations qui

mobilisent la communauté universitaire, à ce jeu de bonneteau de la part du pouvoir : motion du 14 mars 2009.

La mobilisation continuera donc certainement sous des formes variées tant que le projet de décret n'aura pas été totalement réécrit en fonction des demandes du mouvement des enseignants-chercheurs car comme le rappelle également Olivier Beaud dans sa note précitée : "Il est donc très peu probable que la majorité des universitaires sera convaincue par ce texte qui est censé nous sortir de la crise. (...) il est fini, le temps où l'on faisait prendre aux universitaires des vessies pour des lanternes." On ne saurait mieux dire.■

## **Université : le point de non retour**

### **# 01.04**

Après deux mois de conflit entre le gouvernement et la communauté universitaire, le fossé de l'incompréhension s'est creusé. Aujourd'hui, le point de non retour semble atteint tant le gouvernement refuse de discuter, au fond, des revendications des universitaires et des chercheurs. Il se contente de concessions marginales, de façade, afin de tenter de mettre en difficulté un mouvement inédit par son ampleur et sa durée devant l'opinion publique. Face à ce refus du dialogue, le mouvement se radicalise, non seulement à travers ses modes d'action mais surtout l'approfondissement de ses revendications elles-mêmes : la remise à plat de l'ensemble du système universitaire et de recherche. A l'occasion de cette mobilisation, c'est toute l'université française qui s'est levée pour prendre, pour la première fois depuis bien longtemps, la parole et dire ses maux et ses difficultés. C'est l'université tout entière qui a porté sur la place publique ce qui est vécu depuis tant d'années à l'abri des murs des campus : le manque criant de moyens face à la massification de l'enseignement supérieur, la dégradation du statut d'universitaire dans la société, l'impossibilité de tenir décemment son rang face aux collègues et établissements étrangers, la surcharge croissante due à de tâches administratives en tout genre alors que les universitaires sont statutairement des « enseignants-chercheurs », etc.

### **Le pari hasardeux du gouvernement**

Alors que le gouvernement parie désormais sur la conscience professionnelle des enseignants-chercheurs afin que l'année universitaire ne soit pas définitivement compromise à l'approche de la fin du second semestre de cours, la mobilisation ne faiblit pas malgré quelques apparences trompeuses que s'empresse de relayer les médias. La radicalisation du mouvement (occupation de plus en plus fréquente des bâtiments, allongement de la liste des revendications...) n'est finalement que le sommet émergé de l'iceberg de la détermination des universitaires et des chercheurs face au mépris et aux attaques dont ils ont fait l'objet depuis des semaines tant de la part du gouvernement que des médias qui ont complaisamment relayé son discours. Les quelques concessions mineures faites par les deux

ministres en cause (Valérie Pécresse sur le statut des universitaires et Xavier Darcos sur la « mastérisation » de la formation des maîtres) n'ont pas permis d'éteindre l'incendie. Elles ont plutôt renforcé le sentiment de se trouver face à un pouvoir à la fois totalement dépassé par les événements et crispé sur son vade-mecum idéologique.

On mentionnera simplement ici, pour mémoire, car ce n'est déjà plus le sujet, la gestion calamiteuse de la crise par le gouvernement : refus d'ouvrir des discussions face aux premières contestations des mesures annoncées, provocations du Président de la République lui-même (discours du 22 janvier) alors que la tension montait, cafouillage ministériel (annonces contradictoires, nomination de médiateurs...), etc. Bref, tout semble avoir été fait pour laisser la situation se dégrader et la mobilisation se durcir, comme à dessein. Nombre d'universitaires, dont les témoignages abondent dans ce sens depuis deux mois, ont été frappés non seulement par le manque de considération à leur égard mais encore par le fait qu'on les traite à la manière d'une corporation égoïste, arc-boutée sur ses « privilèges », facilement achetable avec quelques colifichets (augmentation des primes individuelles, accélération de quelques échelons de leur carrière, élargissement des contingents de promotion...) ; rien en revanche sur la réalité du travail universitaire au quotidien, sur l'alourdissement des charges administratives et d'encadrement des étudiants par exemple. Le gouvernement a tenté d'imposer aux universitaires des réformes dont ils ne voulaient pas parce qu'elles ne correspondent tout simplement pas à la réalité de leur métier ; et il a refusé de répondre à leurs demandes concrètes et précises tant sur le financement que sur les réformes nécessaires et utiles du système actuel.

Les médias ont, dans leur grande majorité, adopté une posture crypto-poujadiste qui les déshonore en choisissant de stigmatiser universitaires et chercheurs sur leur prétendu refus d'être évalués ou encore en amplifiant l'antienne gouvernementale et présidentielle sur les fonctionnaires fainéants, surpayés et improductifs. Qu'il s'agisse d'un choix éditorial délibéré ou d'un réflexe de soumission au pouvoir, on peut considérer ce traitement médiatique comme tout à fait étonnant quand on sait la manière dont les journalistes sont considérés et traités par ce même pouvoir ! Le seul élément de consolation en la matière vient de ce que « l'opinion publique » - celle-là même que des médias aux ordres tentent visiblement d'amadouer - ne leur fait plus aucun crédit quand elle n'abandonne pas tout simplement leur fréquentation.

### **La prise de conscience du « corps universitaire »**

Plus profondément, ce que ni les médias ni le gouvernement n'ont vu ou voulu voir à l'occasion

du mouvement universitaire des dernières semaines, c'est que pour la première fois depuis bien longtemps - sans doute 1968 - l'université française s'interroge sur elle-même. Au travers des formes les plus variées de cette mobilisation, à travers le dialogue jamais rompu avec les étudiants dans les amphithéâtres et les salles de cours, c'est tout l'université qui débat de son rôle, de son utilité et de ses formes institutionnelles, et ce bien au-delà des revendications plus traditionnelles et légitimes sur les moyens dont elle est privée depuis des décennies ou sur le statut de tel ou tel. Pour la première fois dans la carrière de l'immense majorité du « corps universitaire » (Vincent Descombes), c'est l'occasion d'une prise de conscience. Pour la première fois aussi, une mise à plat de tout ce qui ne va pas est devenue possible.

C'est le gouvernement lui-même qui par son manque de vision d'ensemble, sa méconnaissance de la réalité universitaire et son aveuglement face à des revendications immédiatement disqualifiées comme corporatistes, a conduit à cette mise à jour à la fois collective et chez chacun des membres de ce corps commun auquel pour la première fois beaucoup ont pu se sentir pleinement appartenir. En cela, le gouvernement a à la fois réussi quelque chose d'inédit et totalement échoué par rapport à ses intentions.

C'est en raison de ce mouvement profond qu'aujourd'hui, ce n'est plus telle ou telle réforme qui est contestée dans son contenu mais l'inspiration générale de toutes les réformes imposées par le gouvernement. Ce ne sont plus seulement les modalités d'application de la loi LRU qui sont en cause mais la loi elle-même. Le gouvernement et les présidents d'université qui l'ont co-écrite n'ont finalement fait qu'aggraver la situation antérieure sans résoudre aucun des problèmes structurels posés à l'université. Ils ont construit cette loi sur deux erreurs fondamentales : prétendre donner l'autonomie aux universités alors que les pouvoirs ont été concentrés dans les mains des seuls présidents ; être dans son principe même la déclinaison d'une forme d'idéologie qui ne dit jamais son nom, celle de la « nouvelle gestion publique » (New Public Management). Bref, cette loi est née de la rencontre d'une volonté de concentration des pouvoirs qui ne peut conduire qu'à une forme d'autoritarisme bureaucratique et de l'aspiration à un managérialisme dont le seul propos est finalement de réduire à tout prix le coût du service rendu au public sans se préoccuper un seul instant de sa qualité.

Si la loi LRU avait bel et bien été dénoncée comme telle lors de son adoption au cœur de l'été 2007 - à l'abri des regards universitaires et étudiants... -, si certains ont immédiatement vu qu'elle entraînerait tout le système à la fois dans l'abîme bureaucratique et dans les affres du pouvoir personnel, il a néanmoins fallu attendre son entrée en vigueur début 2009 dans une vingtaine d'universités et surtout d'en mesurer les conséquences directes sur les universitaires (définition du métier, service d'enseignement, carrière, évaluation...) puis son

accompagnement budgétaire pour que chacun prenne conscience de l'ampleur du changement qu'elle induit et des risques qu'elle comporte. Le cœur du problème soulevé par cette loi a pu enfin être mis à jour. La loi LRU est une conséquence directe, appliquée à l'université, de la mise en œuvre de nouvelles règles de gestion publique (LOLF, RGPP...) qui au prétexte d'une meilleure efficacité de l'administration et du service public suivant des principes issus du management privé, conduisent essentiellement à des économies d'emplois. Or, il y a là, concernant l'enseignement supérieur et la recherche, un paradoxe qui est à l'origine de l'incompréhension fondamentale entre gouvernement et universitaires : comment en effet prétendre d'un côté que l'on veut faire entrer la France dans la désormais fameuse « société de la connaissance et de la l'innovation » tant vantée par l'Union européenne tout en refusant de mettre les moyens suffisants - et de les mettre là où ceux qui connaissent leur métier le demande - susceptibles de répondre à l'exigence que l'on s'est ainsi soi-même fixée ?

### **Sortie de crise ?**

Le seul débouché réel, c'est-à-dire politique et viable à long terme, de la crise actuelle, est d'accepter de remettre à plat l'ensemble des réformes entreprises ces dernières années pour ouvrir une discussion générale, un débat public devant l'ensemble des Français, sur l'enseignement supérieur et la recherche : quel système d'ensemble voulons-nous ? Pour quels objectifs ? Avec quels moyens ? A quelle échéance ? C'est le prix, élevé, que devra payer le gouvernement pour son incurie et sa dérive idéologique. Mais c'est aussi une chance incroyable pour la société française : pouvoir enfin débattre de son avenir et des conditions dans lesquelles elle veut l'aborder. La « sortie de crise » dont on parle tant aujourd'hui à propos de l'économie mondiale passe aussi par une place plus grande accordée en France à l'enseignement supérieur et la recherche. ■

### **La contre-réforme universitaire # 07.05**

Le lecteur distrait des déclarations des membres du gouvernement ou du Figaro aura le sentiment que le conflit universitaire se résume à une énième manœuvre de l'extrême-gauche pour tenter de déstabiliser le pouvoir, à coup d'occupations étudiantes et de blocages des facs. Manœuvre minoritaire certes mais déplaisante tant elle vient entacher le grand œuvre réformateur sarkozyste. Les étudiants seraient ainsi soit des otages (les bons), empêchés de passer leurs examens, soit des fauteurs de trouble (les mauvais) soucieux d'en faire le moins possible pour décrocher des diplômes à bon compte tout en appelant à la grève générale. Fermez le ban.

### **L'université, victime de la réformite aiguë de Nicolas Sarkozy**

Comme la justice hier ou l'hôpital aujourd'hui, l'université a elle aussi été prise dans l'agitation réformatrice du Président de la République. Il a martelé à de multiples reprises combien il était nécessaire de la rendre (enfin...) « compétitive », ne serait-ce qu'afin que la France parvienne à hisser quelques-uns de ses fleurons « de la société de la connaissance et de l'innovation » dans le top 50 mondial du désormais fameux « classement de Shanghai ». Et même si tout a été dit sur l'inanité dudit classement ou sur les errements conceptuels et pratiques d'une « compétitivité » appliquée sans discernement à tous les secteurs de la vie publique, rien n'y fait. « L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont notre priorité absolue » a rappelé Nicolas Sarkozy lors de son discours du 22 janvier 2009 au cours duquel, dans ce style à la fois approximatif et vulgaire qui le caractérise, il a copieusement insulté l'ensemble des universitaires et des chercheurs français.

Le mouvement actuel est en réalité tout à fait inédit. Il vient d'un refus massif chez les universitaires de l'application de la « réforme » Péresse, celle de la soit-disant autonomie des universités. Il ne s'agit donc pas - contrairement à ce qu'essaie de faire croire le gouvernement - d'une simple et saisonnière agitation étudiante, même si certains étudiants conscients de ce qui est en jeu ont rejoint leurs enseignants. La mobilisation sans précédent des universitaires - à la fois en nombre et dans la durée - aurait pourtant dû alerter le gouvernement : il s'agit ni plus ni moins d'une lutte contre la mort d'une certaine idée de l'université qui fait de celle-ci un lieu libre, ouvert et fécond sur lequel la société devrait massivement parier plutôt que tenter d'économiser. Le gouvernement a, par cynisme ou par aveuglement, ignoré cet enjeu, feignant de croire à des soubresauts corporatistes faciles à calmer par quelques concessions de façade. Il s'est lourdement trompé, ne veut pas l'avouer et porte donc la pleine et entière responsabilité du chaos actuel et à venir.

### **La « réforme » Péresse : entre idéologie et gâchis**

Au fond, la crise actuelle a une double origine. La première, qui dépasse largement l'université, c'est la volonté d'appliquer coûte que coûte les règles du New Public Management (NPM) aux établissements universitaires. En France, cette application des nouvelles règles de gestion publique inspirées du secteur privé passe essentiellement par la LOLF et la RGPP - il s'agit en fait de faire des économies sur les emplois publics en « rationalisant » la gestion à partir d'objectifs et de critères d'évaluation quantitatifs. Le gouvernement actuel ayant décidé de pousser très loin cette logique qui correspond, dans une version technocratisée, aux vieilles revendications pseudo-entrepreneuriales du patronat et d'une partie de la droite. Les conséquences de ce qu'il faut bien appeler une idéologie managériale sont d'ores et déjà visibles (suppression nette d'emplois publics sans redéploiement là où les

besoins sont pressants...) sans que pour autant que ni les finances publiques ni l'efficacité des administrations et services publics aient été améliorées. On notera d'ailleurs que ce mouvement dépasse largement la France et s'applique aussi bien au niveau européen que dans de nombreux pays.

A l'université, l'application brutale et sans aucune négociation (il y a eu une simple concertation de quelques jours avec les « organisations représentatives ») des principes de cette nouvelle gestion publique, a pris corps sous le nom de « loi sur la liberté et la responsabilité des universités » (LRU) dite encore loi Péresse ou loi sur l'autonomie. Elle a été votée en août 2007, au beau milieu des vacances, comme il se doit dans une démocratie éclairée lorsqu'une « réforme » en profondeur des universités est en jeu (1). Mais c'est l'application de la loi LRU, début 2009 (vingt établissements sont devenus « autonomes » et les décrets d'application notamment celui concernant le statut des enseignants-chercheurs ont été annoncés), qui a mis le feu aux poudres. En fait d'autonomie, la loi LRU a donné tous les pouvoirs (budget, gestion du personnel, politique scientifique, relations avec les entreprises...) aux présidents des universités plutôt qu'à l'université elle-même comme collectif, comme cela se fait, une fois encore, dans tous les grands pays du monde - ceux précisément qui sont bien classés dans les palmarès internationaux dont la ministre ne cesse de se réclamer ! Bref, le pouvoir sarkozyste a choisi une énième déclinaison du bonapartisme plutôt que de s'inspirer de Montesquieu - où un président d'université aux pouvoirs élargis aurait eu face à lui des contre-pouvoirs réels, à travers l'institution d'un « sénat académique » par exemple. Certains verront dans cet acharnement à reproduire un modèle « hyperprésidentieliste » à tous les niveaux de la société une forme de cohérence du sarkozysme ; on y verra malheureusement un éloignement mortifère de tout principe de réalité qui conduit à amplifier les problèmes déjà lourds de l'université française.

La deuxième origine de la crise actuelle vient d'un sentiment de gâchis face à cette réforme. Gâchis de l'idée même de réforme, défigurée par la pratique actuelle du pouvoir. Gâchis aussi parce que l'université française souffre de multiples maux bien réels auxquels le gouvernement a pris soin de ne surtout pas s'attaquer. Qu'il s'agisse, par exemple, du déficit dramatique de moyens dont elle souffre en raison d'un sous-investissement continu depuis trente ans - à la fois par rapport à l'enseignement secondaire systématiquement privilégié, par rapport aux universités dans les pays comparables à la France ou encore par rapport aux organismes publics de recherche - ; qu'il s'agisse encore de la séparation entre grandes écoles, universités et organismes de recherche qui nuit à la fois à l'égalité et à l'efficacité du système français ; qu'il s'agisse aussi de la profonde dégradation de la condition étudiante

tant en matière de vie quotidienne (santé, logement, financement des études...) que de scolarité (accueil, bibliothèques, accès aux NTIC...) ; qu'il s'agisse enfin de la faible attractivité de la carrière universitaire (un enseignant-chercheur qui débute après au minimum huit à dix ans d'études supérieures touche moins de 1700 euros par mois). Ces quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, montrent que les réformes à mettre en œuvre ne manquent pas. Ce gouvernement en engageant une véritable contre-réforme de l'université a gâché une occasion historique.

### **L'urgence d'une vraie réforme de l'université**

C'est d'autant plus terrible que les universitaires sont loin d'être opposés à l'idée de réforme. Mais pas n'importe comment. Ainsi, pour ne prendre comme exemple que quelques termes du débat actuel, sont-ils largement favorables à la compétition, à l'évaluation et à l'autonomie - là encore à rebours de l'image que le pouvoir a véhiculé d'eux, image complaisamment relayée par la plupart des médias. Ils y sont favorables ne serait-ce que parce qu'ils y sont habitués : compétition et évaluation font partie de la vie professionnelle des universitaires lorsqu'il s'agit, par exemple, d'obtenir un poste, une promotion, un financement de recherche, la publication d'un article ou d'un ouvrage ; ou encore parce qu'ils veulent pouvoir gérer eux-mêmes leurs établissements contre une administration centrale trop souvent déconnectée des réalités, à la fois dirigiste et peuplée de soit-disant experts ou de bureaucrates qui n'ont souvent jamais vu un étudiant de leur vie.

Si on ne réforme pas l'université contre ses acteurs, on ne peut pas non plus la réformer contre le sens commun. Ainsi, comment prétendre vouloir faire entrer la France dans le XXI<sup>e</sup> siècle, dans cette « société de la connaissance et de l'innovation » que chacun appelle de ses vœux, en se mettant à dos ceux, universitaires ou chercheurs, qui en sont précisément les moteurs. Les économies de bouts de chandelle sur les postes d'enseignement et de recherche qui sont, au fond, la finalité de la contre-réforme gouvernementale actuelle conduisent à des retards et à des impasses dont on aura du mal à sortir. Mais plus profondément, plus gravement encore, la politique du pouvoir actuel conduit à la fois à déconsidérer aux yeux des Français le métier même d'universitaire et de chercheur - en les faisant, par exemple, passer pour des privilégiés, des fainéants et de coûteux improductifs -, et ainsi à décourager tant ceux qui sont en poste que ceux qui voudraient entrer dans le métier. Cette démoralisation générale sera longue à guérir et ses conséquences se feront longtemps sentir. C'est pourquoi on ne doit pas seulement déplorer cette politique mais aussi la combattre pied à pied.

-

Notes

(1) On soulignera ici, pour mémoire, que la loi LRU, malgré l'inconstitutionnalité manifeste de plusieurs

de ses dispositions, dont celle sur le respect du principe d'indépendance des universitaires, n'a pas été soumise au Conseil constitutionnel. Les parlementaires du PS, seuls ici en mesure de saisir le Conseil, n'ayant sans doute rien trouvé à y redire alors qu'ils ont voté contre ! Une explication possible de cet « oubli » tient au fait que l'UNEF a accepté la loi LRU (moyennant quelques aménagements négociés directement avec Valérie Pécresse) et n'a donc pas poussé à l'excès dans le sens d'une contestation de la part du PS, son relais politique traditionnel. Le président de l'UNEF de l'époque, principal artisan de cette « négociation » avec le pouvoir, Bruno Julliard, ayant même été doublement récompensé depuis par un poste d'adjoint au Maire de Paris et un poste au secrétariat national du PS (en l'occurrence à l'éducation). ■

## Manifeste

### « Refonder l'université française »

# 15.05

Il est désormais évident que l'Université française n'est plus seulement en crise. Elle est, pour nombre de ses composantes, à peu près à l'agonie. Qu'on comprenne bien ce que cela signifie. L'Université n'est pas tout l'enseignement supérieur français. Les classes préparatoires, celles de BTS, les IUT (lesquels font formellement partie des universités), et l'ensemble des petites, moyennes ou grandes écoles, publiques ou privées recrutent largement. Mais c'est au détriment des formations universitaires, que les étudiants désertent de plus en plus, et cela tout particulièrement pour les études scientifiques. Le secteur non universitaire de l'enseignement supérieur offre des formations techniques et professionnelles, parfois de qualité, mais parfois aussi très médiocres. Même si la situation évolue depuis quelques années pour sa fraction supérieure (les « grandes écoles »), ce secteur n'a pas vocation à développer la recherche et à donner des outils de culture et de pensée, et guère les moyens humains et scientifiques de le faire. C'est dans les universités que l'on trouve la grande majorité des savants, des chercheurs et des professionnels de la pensée. Pourtant, alors qu'on évoque l'émergence d'une « société de la connaissance », nos universités ont de moins en moins d'étudiants et ceux-ci sont rarement les meilleurs. Une telle situation est absurde. Dans aucun pays au monde l'Université n'est ainsi le maillon faible de l'enseignement supérieur.

Le processus engagé depuis déjà plusieurs décennies ne conduit pas à la réforme de l'Université française, mais à son contournement. Il ne s'agit pas en disant cela de dénoncer un quelconque complot, mais de prendre acte de la dynamique d'un système à laquelle chacun contribue par ses « petites décisions » ou par sa politique : les étudiants, leurs familles, les lycées, publics et privés, les entrepreneurs d'éducation, les collectivités locales et, in fine, l'État lui-

même. Le déclin de l'Université, matériel, financier et moral, est désormais bien trop avancé pour qu'on puisse se borner à repousser les réformes proposées. Si des solutions susceptibles de réunir un très large consensus parmi les universitaires et les chercheurs mais aussi au sein de l'ensemble de la société française ne sont pas très rapidement formulées, la catastrophe culturelle et scientifique sera consommée. Or de qui de telles propositions pourraient-elles procéder sinon des universitaires eux-mêmes ? C'est dans cet esprit que les signataires du présent manifeste, très divers dans leurs choix politiques ou idéologiques, y compris dans leur appréciation de la loi LRU, ont tenté d'identifier les points sur lesquels un très large accord pouvait réunir tous les universitaires responsables et conscients des enjeux. L'enjeu n'est rien moins que de refonder l'Université française en la replaçant au centre de l'enseignement supérieur.

## Propositions

1. **Quant à la place de l'Université.** Une des principales raisons du marasme de l'Université française est qu'elle se trouve en situation de concurrence déloyale avec tout le reste du système d'enseignement supérieur (classes préparatoires et de BTS, IUT, écoles de tous types et de tous niveaux), toutes institutions en général mieux dotées per capita et davantage maîtresses du recrutement de leur public. On touche là à un des non-dits récurrents de toutes les réformes qui se sont succédé en France. Cette situation est d'autant plus délétère que la gestion de l'enseignement supérieur dans son ensemble dépend d'autorités ministérielles et administratives distinctes (l'enseignement secondaire pour les classes préparatoires et les STS, les ministères sectoriels pour les écoles professionnelles diverses), voire échappe à tout contrôle politique. Imagine-t-on un ministère de la Santé qui n'ait que la tutelle des hôpitaux publics ! La condition première d'une refondation de l'Université est donc que le ministère de l'Enseignement supérieur exerce une responsabilité effective sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, public ou privé, généraliste ou professionnel. C'est à cette condition impérative qu'il deviendra possible d'établir une véritable politique de l'enseignement supérieur en France et de définir la place qui revient à l'Université dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Plus spécifiquement, un tel ministère aura pour mission première de créer un grand service public propédeutique de premier cycle réunissant (ce qui ne veut pas dire normalisant dans un cycle uniforme) IUT, BTS, classes préparatoires et cursus universitaires de licence. Il lui faudra également procéder à une sorte d'hybridation entre la logique pédagogique des classes supérieures de l'enseignement secondaire et des écoles professionnelles d'une part, et celle des universités d'autre part ; c'est-à-dire introduire davantage l'esprit de recherche dans les premières et, symétriquement, renforcer l'encadrement pédagogique dans les secondes.

- 2. Quant aux missions de l'Université. La mission première de l'Université est de produire et de transmettre des savoirs à la fois légitimes et innovants. Assurément, d'autres missions lui incombent également. Elle ne peut notamment se désintéresser de l'avenir professionnel des étudiants qu'elle forme. Elle est par ailleurs responsable de la qualité de la formation initiale et continue qu'elle délivre et de la transmission des moyens intellectuels, scientifiques et culturels à-même d'assurer une citoyenneté démocratique éclairée.

Deux principes doivent commander l'articulation entre ces différentes missions : d'une part, le souci primordial de la qualité et de la fiabilité des connaissances produites et transmises ; d'autre part, la distinction nécessaire entre missions des universités et missions des universitaires, soit entre ce qui incombe à l'établissement considéré globalement et ce qui incombe individuellement aux enseignants-chercheurs et chercheurs.

Parce qu'une université doit être administrée, pédagogiquement et scientifiquement, et se préoccuper de la destinée professionnelle de ses étudiants, il est nécessaire qu'elle dispose en quantité et en qualité suffisantes de personnels administratifs et techniques spécialisés dans ces tâches. Il incombe en revanche à des universitaires volontaires d'en assurer le pilotage. D'importantes décharges de service d'enseignement doivent alors leur être octroyées.

Quant au service d'enseignement lui-même, sauf heures complémentaires librement choisies, il ne saurait excéder les normes précédemment en vigueur. De même, le régime d'années ou semestres sabbatiques de recherche, qui est la norme dans toutes les universités du monde, doit être à la hauteur de la vocation intellectuelle de l'Université, et non plus géré de façon malthusienne.

**3. Quant aux cursus.** Il convient de distinguer clairement l'accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers et l'accès aux masters.

En ce qui concerne l'entrée en licence, il convient de rappeler que le principe du libre accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur est, en France, un des symboles mêmes de la démocratie, le pilier d'un droit à la formation pour tous. Il n'est ni possible ni souhaitable de revenir sur ce principe. Mais il n'en résulte pas, dans l'intérêt même des étudiants, que n'importe quel baccalauréat puisse donner accès de plein droit à n'importe quelle filière universitaire. Pour pouvoir accueillir à l'Université les divers publics issus des baccalauréats, il faut y créer aussi des parcours différenciés. Seule une modulation des formations pourra permettre de concilier les deux versants de l'idéal universitaire démocratique : l'excellence scientifique, raison d'être de l'Université, et le

droit à la formation pour tous, qui la fonde en tant que service public. Il convient donc à la fois de permettre une remise à niveau de ceux qui ne peuvent accéder immédiatement aux exigences universitaires - par exemple en créant des cursus de licence en 4 ans -, et de renforcer la formation pour d'autres publics, par exemple en créant des licences bi-disciplinaires qui incarnent une des traductions concrètes possibles de l'idéal d'interdisciplinarité, si souvent proclamé et si rarement respecté. Il convient du même coup que l'Université puisse sélectionner ses futurs étudiants selon des modalités diverses, permettant d'identifier les perspectives d'orientation des étudiants et d'y associer un cursus adapté.

Une telle modification des règles du jeu universitaire ne peut toutefois être introduite sans qu'elle s'accompagne d'une amélioration substantielle de la condition étudiante en termes de financement et de conditions de travail. Le refus actuel de regarder en face la variété des publics étudiants conduit en effet à leur paupérisation et à la dégradation de leur situation matérielle et intellectuelle au sein des Universités. L'idée d'un capital minimum de départ attribué à chaque étudiant mérite à cet égard d'être envisagée.

En ce qui concerne les études de master, il est, de toute évidence, indispensable d'instaurer une sélection à l'entrée en première année et non en deuxième année, comme c'est le cas actuellement en application de la réforme des cursus de 2002 qui a créé le grade de master (système « LMD »). La rupture ainsi introduite au sein du cycle d'études de master a d'emblée fragilisé ces nouveaux diplômes, en comparaison des anciens DEA et DESS qu'ils remplaçaient. Il faut également supprimer la distinction entre masters professionnels et masters recherche qui conduit paradoxalement à drainer vers les cursus professionnels les meilleurs étudiants, ceux qui seraient précisément en mesure de mener des études doctorales.

**4. Quant à la gouvernance.** Tout le monde s'accorde sur la nécessaire autonomie des universités. Mais ce principe peut être interprété de manières diamétralement opposées. Sur ce point la discussion doit être largement ouverte, mais obéir à un double souci. D'une part, il convient de ne pas confondre autonomie de gestion (principalement locale) et autonomie scientifique (indissociable de garanties statutaires nationales). D'autre part, pour assurer la vitalité démocratique et scientifique des collectifs d'enseignants-chercheurs, qui forment en propre l'Université, il est indispensable de concevoir des montages institutionnels qui assurent au corps universitaire de réels contre-pouvoirs face aux présidents d'Université et aux conseils d'administration, ce qui suppose des aménagements significatifs de la loi LRU. Il faut, en somme, redonner au principe de la collégialité universitaire la place déterminante qui lui revient et qui caractérise l'institution universitaire dans toutes les sociétés démocratiques. Le renouveau de ce principe de collégialité doit aller de pair avec une

réforme du recrutement des universitaires qui permette d'échapper au clientélisme et au localisme.

Par ailleurs il est clair que l'autonomie ne peut avoir de sens que pour des universités qui voient leurs ressources augmenter et qui n'héritent pas seulement de dettes. En ce qui concerne la recherche, cela signifie que les ressources de financement proposées sur appels d'offre par les agences ne soient pas prélevées sur les masses budgétaires antérieurement dédiées aux subventions de financement des laboratoires, mais viennent s'y ajouter. De manière plus générale, en matière de recherche, il convient de mettre un terme à la concurrence généralisée entre équipes, induite par la généralisation du financement contractuel, lequel engendre souvent un véritable gaspillage des ressources, en garantissant aux laboratoires un certain volume de soutien financier inconditionnel accordé a priori et évalué a posteriori, notablement plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

## Conclusion

Bien d'autres points mériteraient assurément d'être précisés. Mais les principes énoncés ci-dessus suffisent à dessiner les contours d'une Université digne de ce nom. Nous appelons donc tous ceux de nos collègues - et nous espérons qu'ils représentent la très grande majorité de la communauté universitaire et scientifique - à nous rejoindre en signant ce Manifeste

Celui-ci pourrait servir de point de départ à une véritable négociation, et non à des simulacres de concertation, et être à la base d'une auto-organisation d'États généraux de l'Université.

--

### Premiers signataires :

Olivier Beaud, professeur de droit public à Paris II

Laurent Bouvet, professeur de science politique à l'université de Nice Sophia-Antipolis

François Bouvier, ancien directeur au Muséum National d'Histoire Naturelle

Alain Caillé, professeur de sociologie à Paris Ouest-Nanterre- La Défense

Guy Carcassonne, professeur de droit public à Paris Ouest -La Défense

Jean-François Chanet, professeur d'Histoire, Lille III

Philippe Chanial, maître de conférences en sociologie à Paris IX-Dauphine

Franck Cochoy, professeur de sociologie à Toulouse II

Olivier Christin, historien, président de Lyon II

Jean-Pierre Demailly, Mathématicien, Professeur à l'Université de Grenoble I, Académie des Sciences

Vincent Descombes, philosophe, directeur d'études à l'EHESS

Olivier Duhamel, professeur de droit public à l'IEP Paris

François Dubet, professeur de sociologie à Bordeaux II et directeur d'études à l'EHESS

Pierre Encrenaz, professeur de physique à l'UPMC et à l'Observatoire de Paris, membre de

l'Académie des Sciences

Olivier Favereau, économiste, professeur à Paris Ouest-Nanterre- La Défense

Marcel Gauchet, philosophe, directeur d'études à l'EHESS

Bruno Karsenti, philosophe, directeur d'études à l'EHESS

Philippe de Lara, maître de conférences en science politique à Paris II

Guy Le Lay, professeur de physique à l'Université de Provence

Franck Lessay, Professeur à Paris III (Institut du Monde Anglophone)

Yves Lichtenberger, professeur de sociologie à Paris Est- Marne la Vallée

Bernadette Madeuf, économiste, présidente de Paris Ouest-Nanterre- La Défense

Dominique Méda, sociologue, directrice de recherches au Centre de Recherches pour l'Emploi

Pierre Musso, Professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université Rennes II

Catherine Paradeise, professeur de sociologie à Paris Est- Marne la Vallée

Philippe Raynaud, philosophe, professeur de sciences politiques à Paris II

Philippe Rollet, professeur de sciences économiques, président de Lille I

Pierre Schapira, professeur de mathématiques à Paris VI, Université Pierre et Marie Curie

Pierre Sineux, historien, vice-président de l'université de Caen

Frédéric Sudre, professeur de droit public à Montpellier I, président de la Section 02

(Droit Public) du CNU

François Vatin, professeur de sociologie à Paris Ouest-Nanterre-La Défense

Michèle Weidenfeld, maître de conférences de mathématiques, université d'Amiens. ■

## Université : la victoire à la Pyrrhus du gouvernement

### # 18.05

La lecture des communiqués et commentaires ministériels récents pourrait laisser penser que le gouvernement a remporté une « victoire » sur les universitaires. La publication, au beau milieu des vacances de printemps, des décrets d'application de la loi LRU (elle-même déjà adoptée en pleines vacances d'été en 2007) fortement contestés - notamment celui portant révision du statut des enseignants-chercheurs - a permis à la ministre en charge de l'affaire, Valérie Pécresse, de claironner que la partie engagée depuis plus de trois mois contre les universitaires était terminée. Et qu'elle l'était sur une victoire de sa part puisqu'elle aurait enfin réussi à « réformer l'université » (sic) ! Et ce, au prix de concessions mineures qui n'entacheraient en rien l'intention réformatrice de départ.

Cette interprétation gouvernementale est pourtant très largement erronée, pour deux raisons. Premièrement parce que l'intention réformatrice initiale s'est rapidement révélée n'être, sous prétexte de mise en œuvre de « l'autonomie des universités » (en fait de l'autonomie du pouvoir des présidents d'universités), qu'une double tentative de mise au pas des universitaires (par exemple tentant de mettre fin à leur indépendance statutaire pourtant garantie comme principe à valeur constitutionnelle) et d'économie de moyens, notamment des postes d'enseignants-chercheurs, sans rapport avec les besoins considérables d'établissements universitaires sous-financés depuis trente ans. Deuxièmement parce que la méthode employée pour « réformer » a été désastreuse : le refus obtus de toute négociation réelle de la part du gouvernement a conduit à souder comme jamais une communauté universitaire qui a pris, à l'occasion de ce mouvement, conscience de ses intérêts communs bien au-delà de ses divisions traditionnelles. Valérie Pécresse et le gouvernement devraient donc se garder de crier victoire.

Si les conséquences du conflit ne sont pas toutes immédiatement visibles par les Français, elles n'en sont pas moins graves : l'université française a été profondément et durablement affaiblie alors même que le gouvernement prétendait la renforcer. D'une certaine manière, la communication gouvernementale, bien relayée par une presse largement complaisante, a réussi. Aidé par l'ampleur de la crise économique et sociale que traverse le pays, cet effort de propagande a sans doute réussi à convaincre une partie de l'opinion publique que les universitaires étaient non seulement des fonctionnaires fainéants, surpayés et improductifs - une description en conformité avec celle, récurrente, du Président de la République - mais encore des ingrats doublés d'idiots, incapables de comprendre les bienfaits que le gouvernement entend leur prodiguer - une rhétorique ministérielle tout aussi habituelle.

Mais en tentant de discréditer les universitaires auprès des Français, en les humiliant comme l'a fait Nicolas Sarkozy lui-même lors de son discours du 22 janvier 2009, en masquant constamment les objectifs réels de la « réforme » et en jouant le pourrissement de la situation - dont la radicalisation actuelle dans certains établissements n'est qu'une conséquence directe -, le pouvoir s'est tiré une balle dans le pied. Car c'est la capacité même de la société française d'entrer dans cette « société de la connaissance et de l'innovation », dont on nous a tant dit qu'elle était notre seul espoir face aux bouleversements de l'ordre du monde, qui est aujourd'hui atteinte à travers l'université.

Celle-ci a en effet perdu dans la bataille un peu plus encore du déjà faible crédit dont elle dispose auprès des Français qui n'y envoient leurs enfants que contraints et forcés lorsque ceux-ci n'ont pas été admis, après le bac, dans les

filières sélectives de l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles, écoles spécialisées, BTS ou IUT). En prétendant réformer comme il l'a fait l'université, le pouvoir actuel n'a fait que démolir un peu plus un des rares instruments de cette double aspiration que représente encore, bien qu'imparfaitement, l'université en France : celle d'une relative égalité des chances et celle de la possibilité d'une ascension sociale ouverte à tous ou presque.

Autre conséquence de cette politique de Gribouille : toute tentative de réforme de l'enseignement supérieur, quels que soient son objet et son urgence, sera désormais plus difficile encore. L'occasion a été consciencieusement gâchée par un pouvoir qui n'aura finalement montré dans cette affaire que son appétence pour une idéologie de meeting électoral et sa courte vue politique - y compris d'ailleurs au regard de ses propres intérêts. La communauté universitaire française, à la fois humiliée et trahie, aura très certainement à cœur de faire payer à la droite française, dans les urnes d'abord, ce calamiteux épisode - on relèvera ainsi, à titre d'exemple, que Valérie Pécresse n'a visiblement pas bien mesuré les conséquences de son comportement vis-à-vis d'un corps électoral à la capacité de prescription politique bien supérieure à sa faiblesse numérique nominale, surtout en Ile-de-France où elle sera candidate aux élections régionales de 2010... Mais, plus profondément encore, les universitaires ne participeront que contraints et forcés à la mise en œuvre des mesures finalement décidées unilatéralement par le gouvernement. L'autonomie telle qu'elle a été conçue ne fonctionnera pas ou si mal que les effets positifs qui pouvaient en être attendus seront dilués dans la résistance sourde et passive, mais efficace puisqu'en prise directe avec son terrain, d'un « corps universitaire » (selon l'expression du philosophe Vincent Descombes) qui a pris, à cette occasion, conscience de lui-même et de sa puissance.■